

DEBUT HIER DES PLAIDOIRIES DE LA DEFENSE

Le juge d'instruction
et la Cour suprême critiqués

Les avocats de la défense ont entamé hier matin leurs plaidoiries avec la lourde tâche de convaincre la cour de l'innocence de leurs mandants contre lesquels le procureur général a requis de lourdes peines. Plusieurs d'entre eux ont vertement critiqué le juge d'instruction, écorchant au passage la Cour suprême et la chambre d'accusation. Ils estiment que le juge d'instruction s'est contenté d'écouter plutôt que d'instruire et que les rouages de la justice n'ont pas convenablement fonctionné. D'autres ont carrément dénoncé la chasse aux sorcières, avançant que les véritables coupables ne sont pas dans les boîtes des accusés.

Naval Imés - Alger (Le Soir) - Selon le programme tracé par le collectif de la défense, ce sont les avocats des prévenus poursuivis pour délit qui ont commencé à plaider. Premier à ouvrir le bal, Me Zeghimi Mustapha qui n'a pas épargné le juge d'instruction chargée de l'affaire. «Au

risque de l'écorcher, j'ai le regret de dire que le juge d'instruction n'a pas joué son rôle. Au lieu d'instruire, il s'est contenté d'écouter. A quoi a servi cette instruction ? L'avocat s'est étonné que le juge d'instruction ait retenu la qualification pour son mandant alors qu'aucune preuve n'a été

retenue contre lui. Même constat au niveau de la chambre d'accusation qui selon ses dires n'a également pas rempli ses missions. «Même au niveau de la Cour suprême, l'affaire a été expédiée. Nous n'avons même pas été convoqués pour déposer notre mémoire. Si la Cour suprême qui est censée veiller au strict respect des lois ne le fait pas, il ne nous reste aucun recours», s'est exclamé Me Zeghimi qui plaide pour le compte du P-dg de l'entreprise publique de fabrication de bière domiciliée à Oran et poursuivi pour corruption et abus de confiance. Il lui est reproché d'avoir empêché les fameuses commissions qui avaient déjà suscité un débat lors des précédentes audiences.

«Le dossier d'accusation est vide»

Le P-dg mis en cause avait, en 1998, procédé à des dépôts à terme après avoir consulté une commission qui a eu à trancher en faveur d'El-Khalifa Bank qui offrait le plus important taux d'intérêt. «L'entreprise étant proposée à la privatisation, son P-dg ne pouvait pas investir puisqu'elle doit rester en l'état. Le seul recours, c'était de procéder à un DAT.» Ce qui a été fait puisque la somme de 31 milliards de centimes a été déposée. C'est suite à ce dépôt que l'accusé est supposé avoir reçu la fameuse commission de 1%. «Faux. C'est impossible et illogique. Les sommes prétendument versées n'obéissent à aucune logique. Ni les sommes, ni les dates ne concordent.» Revenant sur les circonstances de l'instruction,

l'avocat a rappelé que lors de la confrontation avec Guers Hakim, le chef d'agence d'Oran n'avait même pas été en mesure de reconnaître le P-dg inculqué et l'avait pris pour le DG de l'OPGI. «A ce moment-là, le dossier de mon client aurait dû être fermé. Il n'existe aucune preuve que cet argent ait été versé dans le compte de mon client. Pas un dinar n'a été trouvé.» Pour toutes ces raisons, l'avocat a insisté sur l'innocence de son mandant, rappelant à quel point le délit de corruption était infamant. Me Maïrif, qui défend pas sa part le DAF de la même entreprise et répondant au nom de Lahbib, a abondé dans le même sens que son confrère, mettant le doigt sur les «lacunes de la

chambre d'accusation». Il affirme que son client a été inculqué sur la base d'une malheureuse confusion. «Du fait qu'il s'appelle Lahbib, le juge d'instruction a cru qu'il était l'ami du directeur de l'agence d'Oran, ce qui est faux.» Egalement poursuivi pour corruption, le DAF est soupçonné d'avoir empoché des commissions, ce que réfute son avocat. «Vous ne pouvez pas l'inculper sur la base du témoignage d'un accusé qui du reste est souvent revenu sur ses propos», a-t-il affirmé certifiant qu'aucune preuve tangible n'a été retenue contre lui. Une stratégie adoptée par plusieurs avocats qui ont tous axé leurs plaidoiries sur le fait que le dossier d'accusation était vide. N. I.

Les peines requises par le procureur général dans la soirée de dimanche à l'encontre des accusés ont été jugées sévères par la défense. En voici les principales :

- Akli Youcef (caissier principal) : 20 ans de réclusion
- Guers Hakim, Soualmi Hocine, Aziz Djamel, Mir Omar, Kechad Belaid (directeurs d'agence) : 20 ans
- Guellimi Djamel (chef de cabinet de Khalifa Mouden) : 20 ans
- Rahal Omar (notaire) : 18 ans
- Issir Idir Mourad (ex-DG de l'agence BDL de Staouéli) : 16 ans
- Ighil Ali Meziane : 15 ans de réclusion criminelle
- Foudad Adda (ancien directeur de l'école de police) : 8 ans de réclusion criminelle, 20 000 DA d'amende avec privation de ses droits civiques et sa radiation de la fonction publique
- Bennaceur Abdelmadjid (ex-DG de la Cnas) : 5 ans de prison ferme avec mandat de dépôt à l'audience
- Mehrez Alt Belkacem (ex-DG de la Cnac) : 5 ans de prison ferme avec mandat de dépôt à l'audience
- Aoun Ali (Actuel P-dg de Soidal) : 4 ans de prison ferme avec mandat de dépôt à l'audience, 5 000 DA d'amende et privation des droits civiques
- Khaled El walid (actuel DG de l'AADL) : 4 ans de prison ferme avec mandat de dépôt à l'audience, 5 000 DA d'amende et privation des droits civiques
- Benouis Lynda : 4 ans de prison ferme et 10 000 DA.

La lettre de la discorde

La fameuse lettre d'un citoyen anonyme adressée au procureur général et lu par ce dernier lors de son réquisitoire a suscité l'indignation des avocats. Ces derniers ne comprennent pas que le procureur se serve d'un document non versé dans le dossier, de surcroît une lettre ne portant aucune signature. C'est la présidente du tribunal qui a dû trancher, rassurant la défense et affirmant que cette lettre n'influencera en aucun cas la cour et ne sera en aucun cas prise en cause. Ladite lettre met en cause le directeur de la Cnas.

N. I.

«Pourquoi moi et pas les autres ?»

L'avocat de la prévenue Ledjlat Lilia, ancien cadre à Khalifa Airways accusée d'abus de confiance pour n'avoir pas restitué un véhicule de service, s'est étonnée que sa cliente soit poursuivie au moment où des personnes ayant non seulement gardé des véhicules mais également mis la carte grise en leur nom propre ne soient pas inquiétées. Irritée, la présidente lui demande des noms, chose que Me El Houari a refusé de faire. Ayant deviné de qui il s'agissait — le fils de Belhouana, membre de la commission bancaire — la présidente de la cour a tenu à préciser qu'une procédure était en cours au niveau de la Cour suprême.

N. I.

A vous de voir Madame la Juge !

Le procureur Abdelli achevait, la nuit dernière, son réquisitoire en même temps que se terminait la cérémonie des Oscars : le cinéma s'occroyait à Blida, comme à Los Angeles, ses bons points et ses désillusions. En même temps qu'elle ratait la palme du meilleur film étranger, l'Algérie ratait aussi, comme prévu, son premier procès politico-financier. Trop tôt pour la vérité. La cour de Blida, dans un formidable scénario, a habilement évité que le procès Khalifa ne soit celui du système politique, alors qu'il ne devait être que cela. On a tout appris des vertus thermales du centre de thalassothérapie de Sidi-Fredj mais rien de la sordide connivence qui liait un pouvoir corrompu à un homme d'affaires pervertisseur. Quelques directeurs d'agence et une dizaine de seconds couteaux vont passer de longues années en prison. D'autres vont y mourir. Les vrais parrains politiques de l'escroquerie, révélés pourtant par le procès, seront, eux, épargnés de la bourrasque. Les Algériens ne sauront rien de l'affaire Khalifa, c'est-à-dire de cette conjuration mafieuse entre le Palais et l'argent. C'est au procès de cette coterie qu'ils voulaient assister. C'est à ce procès qu'ils n'ont pas eu droit. Pour déboucher sur cette arlequinade judiciaire, la cour de Blida a usé, dans une magnifique prestation de jésuitisme, de subterfuges parfois subtils, d'autres fois grossiers, mais toujours triomphants : la flagornerie, la dépolitisation du procès et l'émotion populiste. Passons sur cette vul-

gaire cajolerie qui se résumait, pour le ministère public, à flatter la presse «pour le travail qu'elle a fait». Dans la bouche du procureur cela prenait plutôt l'accent d'éloges à la presse «pour le travail qu'elle n'a pas fait». Sur cette finasserie qui fait passer les journalistes pour les complices d'une pantalonade judiciaire et la justice algérienne pour la gardienne de la morale, nous reviendrons dans notre chronique de jeudi.

Reste l'adroite dépolitisation du procès Khalifa. On a entendu la présidente supplier à voix haute les accusés de ne «pas politiser l'affaire», ce qui condamnait déjà un scandale politico-financier à être jugé comme un simple larcin de pickpockets ! La justice algérienne a de nombreuses fois prouvé ses aptitudes à la prestidigitacion mais dans le cas de Blida, elle a réussi l'exploit : éviter que le procès Khalifa ne débouche sur le procès du système. La dépolitisation du procès a permis de «déconstruire» en quelque sorte les mécanismes de la complicité entre le pouvoir politique et l'argent de Mouden. On évite, par exemple, de dévoiler l'arrangement conclu entre le régime et Khalifa autour de la chaîne de télévision KTV : en échange d'une certaine permissivité sur ses transactions financières, l'homme d'affaires avait abandonné aux décideurs algériens l'antenne d'Alger de la chaîne afin d'en faire un outil pour «la réélection de Bouteflika». C'est en application de ce deal que la ministre Khalida Toumi s'était autorisée à

désigner Mme Hajilani à la tête de KTV Alger et que les journalistes, très proches du pouvoir, qui y officiaient étaient recrutés par des officines publiques mais payés par Khalifa. D'où le pathétique étonnement de la présidente de la cour de Blida devant les révélations de Mme Hajilani : «Comment pouvez-vous travailler à la fois au ministère de Culture et chez Khalifa ?» Ah, mais c'est que, Madame la Présidente, tout le sortillage du compérage entre l'argent et le pouvoir était là, sous vos yeux, et vous l'avez balayé d'un revers de la main. Pourtant, convoquer Khalida Toumi aurait été à la fois aussi ludique que les révélations sur les cartes de thalassothérapie mais en plus, beaucoup plus instructif sur la collusion entre le Palais et l'argent. Mais comme il ne fallait pas «politiser»... Oui, surtout protéger le Palais de l'outrage. La dépolitisation du procès a ainsi évité de mettre un nom sur les puissants receleurs de l'ombre, tous hauts dignitaires du régime. Citer un personnage compromettant vous exposait immédiatement à la remontrance un peu désabusée mais ferme de la présidente : «Je vous en prie, ne politisez pas l'affaire.» Comment résister à une supplication formulée avec autant de gentillesse ? Et c'est ainsi que si on a appris, lors du procès, que l'appartement parisien du Faubourg Saint-Honoré offert par Mouden Khalifa à un notable du régime a été récupéré, revendu et l'argent rapatrié, on ne sait toujours rien dudit notable. Chut ! Chercher à le

savoir ferait de vous un intrigant qui veut «politiser l'affaire». Et puis, pourquoi cette malsaine manie à vouloir impliquer de hauts responsables quand vous avez un choix royal de boucs émissaires avec des noms bien de chez nous : Akli, Hakim, Méziane, Djamel ? Qu'est-ce que dix ans de prison pour ces hommes insignifiants quand leur pénitence servirait à sauver l'honneur du Roi et le système tout entier ? C'est à cette mission majeure, sauver l'honneur du système, qu'a semblé obéir le fidèle Abdelmadjid Sidi Saïd en concédant son fameux «j'assume !» qui sonne comme le cri du brave soldat Shvek à l'heure du hara-kiri.

L'aveu, dans la bouche du secrétaire général de l'UGTA, a eu l'avantage salutaire de réduire une grosse machination d'Etat, conduite en parfaite intelligence entre les dirigeants algériens et le milliardaire Khalifa, en une simple erreur de gestion dont Sidi Saïd revendique courageusement la paternité. Plutôt faire retomber l'opprobre sur le leader syndicaliste, qui pourra toujours arguer de n'avoir jamais été un parangon de la gestion, que de laisser croire que les fondos des caisses sociales ont été déposés chez El Khalifa Bank, sinon sur ordre du Palais, du moins avec son consentement. Sidi Saïd a été «sacrifié» avec son consentement, ce qui a provoqué la colère de Louisa Hanoune toujours prompte sur les mots et qui n'a pas hésité à parler de «complot contre l'UGTA». Entendons par là qu'à ses yeux Sidi Saïd n'est

Des employés
d'Antinea poursuivis
dans l'affaire
de la caisse principale

Dans une excellente plaidoirie, Me Kettou s'est demandé par quel miracle elle s'est retrouvée à plaider dans l'affaire de la caisse principale d'El-Khalifa Bank.

«Je défends M. Jean Bernard Galin, ancien directeur d'exploitation d'Antinea Airlines qui, même après avoir été racheté par Khalifa, reste une Eurl totalement indépendante. Par quel miracle mon client se retrouve-t-il accusé dans cette affaire ?», et Mme Kettou d'ajouter que ce n'était pas au liquidateur d'El-Khalifa Bank de réclamer la restitution du PC, objet de la poursuite pour abus de confiance, mais au liquidateur de Antinea Airlines.

En retraçant le parcours de Jean Bernard Galin, elle dira que ce n'est pas un homme de sa stature qui s'abaissera à prendre possession d'un PC qu'il avait d'ailleurs remis à la gendarmerie. A l'adresse de la présidente, elle dira que «vous n'allez pas nous faire croire que ce petit PC est à l'origine de la faillite de Khalifa».

Pour démontrer le caractère futile de cette accusation, elle a raconté comment elle s'était un jour retrouvée avec un plateau portant l'insigne Khalifa Airways chez elle.

«A l'occasion d'une fête, on m'avait offert un plateau de gâteaux et je me suis rendu compte plus tard qu'il portait l'insigne de Khalifa Airways. Au point où en sont les choses, je me suis dit que si le juge instructeur le savait, je serais dans la même position que celle de mon client.»

Une anecdote qui a fait rire la salle mais qui est en fait lourde de sens. Avant de terminer sa plaidoirie, elle n'a pu s'empêcher de dire : «Je suis contre la chasse aux sorcières. L'Algérie et ses cadres méritent mieux. Les vrais coupables ne sont pas là. Ça me fait mal que d'autres payent pour eux.»

N. I.

Par Mohamed Benchicou

pas plus coquin que d'autres pour servir si tristement de fusible. Elle n'a pas tort. Abdelmadjid Sidi Saïd n'avait fait que suivre l'air du temps : pourquoi craindre de confier les milliards des caisses sociales à El Khalifa Bank puisque Mouden avait ses entrées au Palais et que les gens du royaume ne répugnaient pas à profiter de ses largesses ? C'est la complicité entre le Palais et l'argent qui a encouragé le secrétaire général de l'UGTA à oser faire ces dépôts farineux. Une complicité que le procès de Blida a rendu invisible en nous en cachant tous les indices : le nom du joyeux propriétaire de l'appartement parisien du Faubourg Saint-Honoré, celui de ces deux hauts responsables d'El-Mouradia subitement devenus ambassadeurs, le marché conclu entre le Palais et Mouden autour de KTV... Mais on peut se fier à la parole du procureur Abdelli : d'autres procès sont programmés pour juger ces gros poissons. On pourra y aller en Fatia ou en prenant le métro d'Alger.

Que restait-il alors à la cour de Blida ? Jouer sur l'émotion populiste. Condamner les individus qui ont «bradé l'argent des pauvres déposants», brocarder ces chefs d'agence qui ont «joué avec les sous des retraités». Vingt ans de prison.

Allez-vous laisser faire cette parodie digne Oscars du cinéma ? A vous de voir Madame la Présidente !

M. B.